

**GARANTIE
DE CHANGE
SUR FLUX DE
FACTURES**

Secteur aérospatial

VOUS

**VOUS NÉGOCIEZ ET SIGNEZ
DES CONTRATS-CADRES
EN USD**

NOUS

**NOUS PROTÉGEONS
VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES
EN USD CONTRE LE RISQUE
DE CHANGE**

**PÉRIODE DE FACTURATION
COUVERTE DE 1 À 5 ANS**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

VOUS

Souhaitez sécuriser des contrats-cadres négociés et facturés en USD

VOTRE PROJET

Optimiser la couverture de vos flux en USD, tout en conservant souplesse et simplicité d'utilisation.

Entreprise titulaire d'un Pass Export ou part française minimum de 20 %.

VOTRE ENTREPRISE

Toutes les entreprises du secteur aérospatial PME ou ETI⁽¹⁾ indépendamment de la taille de leurs actionnaires.

NOUS

Avec la Garantie de Change sur Flux de Factures, nous protégeons votre chiffre d'affaires contre les fluctuations de change euro-dollar jusqu'à 5 ans

CARACTÉRISTIQUES

- **Montant garanti** : 50 % du chiffre d'affaires prévisionnel exposé au risque, sur un horizon de 1 à 5 ans
- **Cours garantis propres à chaque exercice** : tunnel de cours dont les bornes sont fixées autour d'un cours à terme
- **Fonctionnement** :
 - chaque début de mois, l'entreprise déclare les montants facturés le mois précédent ;
 - aux dates d'échéance, le calcul de la différence de change est effectué automatiquement
- **Coût** :
 - taux de prime en fonction du profil de risque et des conditions de marché ;
 - prime payable à la souscription pour tous les exercices

ATOUTS

- **Partage du risque** à 50 % à l'intérieur du tunnel (complété à 100 % en dehors du tunnel)
- **Souplesse** en cas de report de livraison
- **Gestion en mode déclaratif** dans le cadre d'une police d'abonnement signée par l'entreprise :
 - envoi par e-mail d'un formulaire de demande de souscription de garantie à : assurance-export-change@bpifrance.fr
 - envoi en retour par Bpifrance d'une promesse de garantie relative à toutes les périodes à couvrir ;
 - envoi d'une notification d'agrément pour chaque période assurée

⁽¹⁾ Entreprise de moins de 5 000 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ou dont le total bilan n'excède pas 2 Md€.

Pour contacter Bpifrance de votre région : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)

E-mail : assurance-export-change@bpifrance.fr